

## Audition de l'appel dans l'affaire Essex County Board of Education

**Date :** 1 octobre 1996

Dans le numéro de septembre de la revue *AU POINT*, nous avons rapporté la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario dans l'affaire *OSSTF, District 34 c. Essex County Board of Education*, qui laisse entendre que les employées pourraient invoquer les dispositions de leur convention collective relatives aux congés de maladie pour au moins une partie de leur congé de maternité (voir "[Le refus d'un congé de maladie pendant le congé de maternité contrevient au Code des droits de la personne de l'Ontario](#)" sous la rubrique "Publications").

Le 11 septembre 1996, la Cour d'appel de l'Ontario a accordé la permission d'en appeler de cette décision. (Voir "[La Cour d'appel maintient la décision dans l'affaire Essex County](#)" sous la rubrique "Publications".)